



Conférence du 14 octobre 2019

Tribunal de commerce de Paris

Bulletin d'inscription

***Le droit à l'épreuve de l'intelligence économique***

*Contrôle des investissements étrangers*

*Les sanctions extraterritoriales – Vers une loi de "blocage" ?*

par

**Monsieur Thomas Courbe**

Directeur général de la direction générale des entreprises

Commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économique

La Présidente de **l'association Droit & Commerce** vous prie de bien vouloir honorer de votre présence la conférence qui aura lieu dans la Grande salle d'audience du Tribunal de commerce de Paris - 1 quai de Corse 75004 Paris - le **lundi 14 octobre 2019 à 18h00** et qui se prolongera autour d'un cocktail.

**INSCRIPTION**

À retourner à Madame Isabelle Aubard - Association Droit & Commerce

74 avenue du Docteur Arnold Netter – 75012 PARIS

isabelle.aubard@droit-et-commerce.org – Tél: 01 46 28 38 37 – Fax: 09 51 74 02 77

**ATTENTION : pour les avocats**

**il est INDISPENSABLE de donner votre BARREAU et votre CODE POSTAL**

Nom : .....	Prénom : .....
Profession : .....	Société : .....
Adresse : .....	
Téléphone : .....	Email : .....
Si vous êtes <b>avocat</b> , vous êtes inscrit au <b>barreau</b> de : .....	
Pour les <b>avocats</b> il est <b>INDISPENSABLE</b> de préciser	
votre <b>code postal</b> professionnel : .....	

**Avocat inscrit au barreau de Paris**, l'enregistrement de votre présence à cette formation sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous la condition que votre code postal soit bien renseigné. Aucune attestation ne vous sera remise.

**Avocat inscrit à un autre barreau**, une attestation vous sera remise à l'issue de la conférence, elle sera à adresser, par vos soins, à votre Barreau.

**Autre profession**, une attestation de présence vous sera délivrée, sur demande, le jour de la conférence.

*Ci-joint un chèque de 25 €\* à l'ordre de Droit & Commerce au titre de la participation aux frais.*

\* Sont dispensés de la participation de 25 € :

- Membres de Droit & Commerce     Enseignants  
 Magistrats     Etudiants

Dans le cadre d'un partenariat avec l'EFB, cette conférence est validée au titre de la formation professionnelle des avocats.